

>>>> Le Journal de la CCLPA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT



Protéger la nature,
quelle grande aventure !

Sommaire

p.4 : Administration
Visite du préfet

p.5 : Économie
Terrains à vendre

p.6 : France services
Zoom partenaires : Conciliateurs de justice

p.7 : EHPAD La Grèze
Visite du Castres Olympique

p.8-9 : Urbanisme
Surface de plancher et emprise au sol

p.10-11 : Environnement
Qu'est ce que le SPANC ?

p.12-13 : Petite enfance
Zoom sur l'alternance

p.14-15 : Enfance, Jeunesse & Sports
Nouveau label «Information Jeunesse»

p.16 : Culture
La prochaine saison culturelle

p.17 : Tourisme
Nouveauté : Oenorando®

p.18-19 : Aquaval
Accueil des écoles



Contacts utiles

Bureaux administratifs de la CCLPA
Maison du Pays - Serviès

■ Pôle administratif

Maison du Pays - 81220 Serviès
Tél : 05 63 70 52 67
contact@cclpa.fr

■ Maison France Services

Maison du Pays - 81220 Serviès
Tél : 05 63 70 52 67
france-services@cclpa.fr

■ Relais Petite Enfance (RPE)

Maison du Pays - 81220 Serviès
Tél : 05 63 70 80 86
rpe@cclpa.fr

■ Pôle technique

Route de Vielmur - 81440 Lautrec
Tél : 05 63 70 51 74
s.techniques@cclpa.fr

■ AQUAVAL - Complexe de loisirs

Route de Vielmur - 81440 Lautrec
Tél : 05 63 70 52 32
aquaval@cclpa.fr
facebook et instagram : aquaval81

■ Offices de tourisme

- Bureau à Lautrec : 05 63 97 94 41
lautrectourisme81@gmail.com
- Bureau à St-Paul Cap de Joux : 05 63 50 17 01
lautrectourisme81@gmail.com

■ SPANC

Tél : 05 63 70 51 74 / 06 16 16 19 15
spanc@cclpa.fr

■ Déchèteries (Trifyl)

- Site de Guitalens-l'Albarède : 05 63 70 99 30
- Site de Lautrec : 05 63 71 10 14

■ Médiathèques :

- Site de St-Paul Cap de Joux : 05 63 75 97 27
Groupe Scolaire - 81220 St-Paul Cap de Joux
mediatheque@cclpa.fr
- Site de Vielmur/Agout : 05 63 70 35 32
5, place du Cardinal Bernardou - 81570 Vielmur/Agout
mediatheque@cclpa.fr

■ Maison de retraite

EHPAD «La Grèze» - 81440 Montdragon
Tél : 05 63 34 27 45
ehpad-montdragon@cclpa.fr

■ Accueils de loisirs :

- ALSH - Montdragon
Tél : 05 63 58 78 53
alsh-montdragon@cclpa.fr
- ALSH / ALAE - Lautrec
Tél : 05 63 75 30 54
alae.lautrec@gmail.com
- ALSH / ALAE - Vénès
Tél : 05 63 75 04 01
f.rurales.venes@orange.fr
- ALSH / ALAE - Vielmur/Agout & St-Paul
Cap de Joux
Tél : 05 63 74 33 79
accueil.loisirs.agout@gmail.com
- ALSH / ALAE - Fiac
Tél : 07 68 15 21 03
direction.cdliac@gmail.com

■ Crèches :

- « Les Petits Meuniers » - Lautrec
Tél : 05 63 70 49 88
creche-lautrec@cclpa.fr
- « Poussin - Poussette » - Vielmur/Agout
Tél : 05 63 75 32 32
creche-vielmur@cclpa.fr
- « Il était une fois » - St-Paul Cap de Joux
Tél : 09 64 27 61 32
lespetitsdelagout@orange.fr



www.cclpa.fr



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers habitants de notre belle communauté,

Alors que nous entamons une nouvelle saison estivale, je tiens à partager avec vous notre fierté pour les réalisations accomplies sur notre territoire et à vous informer des projets passionnants qui nous attendent.

Au cours de l'année écoulée, nous avons mené à bien de nombreuses initiatives visant à améliorer notre qualité de vie et à préserver notre environnement. Le tri des déchets reste au cœur de nos préoccupations. Continuons ensemble à faire du tri notre priorité.

Nos partenariats avec diverses institutions locales et régionales ont été fructueux, permettant de financer des projets structurants pour notre communauté. Que ce soit la 1ère édition de la journée des familles du 15 juin, le soutien aux initiatives culturelles et sportives à travers une enveloppe budgétaire de 41 000€ pour les associations du territoire, ou encore le dispositif « savoir nager », ces collaborations sont essentielles pour le dynamisme et la cohésion de notre territoire.

Avec l'ouverture de la saison estivale, notre territoire vous offre un éventail d'activités pour tous les goûts. Profitez des balades, des randonnées ou du nouveau circuit d'oénorando® pour découvrir des paysages à couper le souffle. N'oubliez pas de vous rendre à l'espace aquatique AQUAVAL, pour profiter de moments de détente et de loisirs en famille.

Je tiens à remercier chaleureusement les agents de notre collectivité, dont le dévouement et le professionnalisme sont au service de chacun d'entre vous. Leur travail quotidien est essentiel pour assurer le bon fonctionnement de nos services et le bien-être de notre communauté.

En conclusion, je vous souhaite à tous un bel été, riche en découvertes et en moments de convivialité. Continuons à travailler ensemble pour faire de notre territoire un lieu où il fait bon vivre.

Avec toute mon amitié,

Thierry Bardou
Président de la CCLPA

► Visite préfectorale

Mercredi 24 janvier, M. Michel Vilbois, préfet du Tarn, M. Laurent Gandra-Moreno, sous-préfet de Castres et M. Maxime Cuenot, directeur de la DDT du Tarn, sont venus rencontrer les élus de la CCLPA.

Ce temps d'échanges a permis à M. Thierry Bardou, président, mais aussi à chaque maire de la CCLPA de présenter les nombreux projets en cours sur notre territoire.

La rencontre s'est poursuivie sur le site d'Aquaval où chacun a pu se rendre compte de l'environnement privilégié du site et des équipements de qualité qui y ont été installés. Ils ont pu aussi voir l'emplacement du futur pump track.



MM. Michel Vilbois, Laurent Gandra-Moreno, Maxime Cuenot, accompagnés du président de la CCLPA M. Thierry Bardou et des membres du Conseil Communautaire.

► Signature d'une convention partenariale avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn (DDFIP)

Signature d'une convention partenariale avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn (DDFIP).

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la DDFIP du Tarn et la CCLPA ont souhaité s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer leur coopération.

Pour cela, une convention partenariale formalisant l'ensemble des engagements pris par chacun a été signée le mardi 16 avril dans les locaux de la CCLPA à Serviès en présence d'Yves Julien, directeur départemental des finances publiques du Tarn, Robert Brunier,

responsable du service de gestion comptable de Castres et de Gaëlle Gavanou, conseillère aux décideurs locaux à la DDFIP.

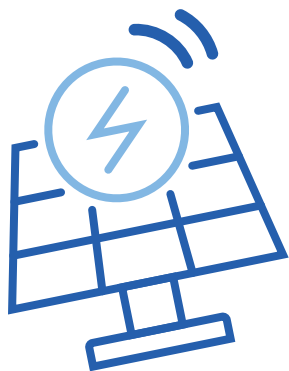


De gauche à droite : Mme Séverine Menchon, DGS; Mme Laureen Fosse, responsable des finances publiques à la CCLPA; Mme Gaëlle Gavanou; M. Thierry Bardou; M. Yves Julien et M. Robert Brunier.

Développement du photovoltaïque sur la CCLPA

Conformément aux directives de l'Etat, depuis plusieurs mois, une réflexion a été lancée sur le déploiement du photovoltaïque sur les bâtiments et terrains appartenant à la CCLPA. Les élus souhaitent se saisir de cette opportunité pour réduire au maximum les coûts liés à la consommation d'énergie (par le biais d'une autoconsommation de la production) mais aussi par la création de recettes nouvelles (par la revente à ENEDIS de l'excédent produit).

Les nouveaux projets réalisés, qui le permettront, se verront dotés de panneaux photovoltaïques (futur pôle enfance à Vielmur). De même, un projet est en cours pour installer aux services administratifs à Serviès et aux services techniques à Lautrec des panneaux sur les toitures et sur les parkings (ombrières). D'autres projets sont aussi à l'étude.



► Avantages fiscaux pour les créations et reprises d'entreprises*

Les communes de notre territoire étaient classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et la loi de finances de 2024 a rebaptisé à compter du 1er juillet, le nouveau zonage en « **France Ruralité Revitalisation** » pour lequel l'ensemble de nos communes sont concernées.



Les entreprises bénéficiant du régime des ZRR ne perdront pas le bénéfice du régime fiscal associé et les droits ouverts iront jusqu'à leur terme.

Les nouvelles entreprises ou reprises, soumises à un régime d'imposition de leurs résultats, qui sont créées ou reprises entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029 et qui exercent des activités industrielles, commerciales ou artisanales, ou professions libérales, **sont exonérées d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les bénéfices** réalisés jusqu'au terme du 59ème mois suivant celui de leur création ou reprise.

**Conditions : moins de 11 salariés / Siège social de l'entreprise implanté sur le territoire de la CCLPA.*

► Le réseau Entreprendre Tarn Aveyron

La CCLPA vient de signer un partenariat avec l'association « Réseau Entreprendre Tarn Aveyron ». Cette association créée à l'initiative de Pierre Fabre en 1997 a accompagné 250 entreprises et permis la création et la sauvegarde de plus de 1 000 emplois. Forte de ses 130 membres bénévoles actifs, l'association peut accompagner les porteurs de projet sur trois points :



M. Frédéric Molières, vice-président en charge de l'économie et des ZAE, M. Thierry Bardou, président de la CCLPA et M. Thierry Durand, président du réseau Entreprendre.

- Attribution de prêts d'honneur à taux 0%.
- Accompagnement humain avec un chef d'entreprise.
- Accompagnement collectif sur différents thèmes (ressources humaines, comptabilité, juridique...).

► Et si vous vous installiez dans nos zones d'activités ?

= terrains à vendre



2 400 m² à 2 800 m²
35 € HT / m²



2 400 m²
30 € HT / m²



1 200 m² à 1 900 m²
30 € HT / m²

Lotissement Cabrilles à Saint-Paul Cap de Joux
Terrain réservé aux projets médicaux-sociaux
Tarif : nous contacter

Sylvain Ravier

+ d'informations : 05 63 70 52 67
developpement@cclpa.fr

► Les permanences France Services

Les permanences des 6 premiers mois ont eu beaucoup de succès, c'est pourquoi le dispositif est prolongé pour le reste de l'année sur les dates suivantes :

📍 Cabanès :

14h - 17h les 18/07, 19/09, 17/10, 21/11, 12/12

📍 Montdragon :

9h - 12h les 4/07, 25/07, 26/09, 24/10, 28/11, 19/12

📍 Lautrec :

9h - 12h les 5/07, 6/09, 4/10, 8/11, 6/12

📍 Vielmur sur Agout :

14h - 17h les 16/07, 10/09, 8/10, 12/11, 10/12

📍 Saint-Paul Cap de Joux :

9h - 12h les 31/07*, 18/09*, 15/10, 19/11, 17/12
(*auront lieu dans la salle de conférence de la mairie)



Il est conseillé de prendre rendez-vous auprès de la CCLPA pour avoir un créneau sur une des permanences.

► Les ateliers numériques reprennent à la rentrée !

Les ateliers numériques sont gratuits et ouverts à tous, sur inscription. Ils reprendront début septembre, les jeudis après-midi de 14h à 16h et seront animés par M. Christophe Fabries, conseiller numérique du département du Tarn.

+ d'informations / inscriptions :
france-services@cclpa.fr
05 63 70 52 67

Zoom partenaire Conciliateurs de justice



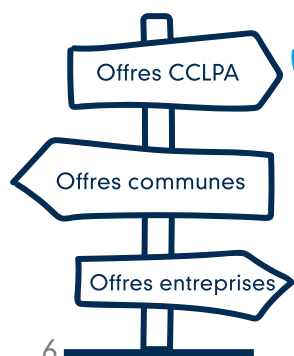
La CCLPA accueille tous les lundis dans ses locaux de Serviès 3 conciliateurs de justice (MM Ludovic Waret, André Lopez et Christian Andrieu). Les domaines d'intervention sont les conflits de voisinage; les différends entre propriétaires et locataires; les malfaçons de travaux etc... L'objectif est d'amener les parties à trouver elles-mêmes la solution à leur litige. Le conciliateur établira un constat d'échec ou un

La mission de conciliateur de justice est avant tout de concilier deux ou plusieurs parties en litige dans un esprit d'apaisement et de façon pragmatique.

constat d'accord (dont un exemplaire sera déposé au tribunal judiciaire de Castres) selon la volonté des parties.

En l'absence de l'une des parties à la tentative de conciliation, le conciliateur dressera un constat de carence qui sera remis à la partie présente.

► Pour prendre rendez-vous :
05 63 70 52 67



Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

Pensez à consulter régulièrement notre rubrique d'offres !
Vous y retrouverez les offres de la CCLPA, des entreprises du territoire mais également de nos 28 communes.

Vous cherchez à recruter ?

Rendez-vous sur notre site Internet dans la rubrique « Offre d'emploi » puis « Voir les offres d'emploi des entreprises du territoire » et complétez le formulaire en cliquant sur le lien en bas de la page.

► Un accompagnement personnalisé et de qualité

Un audit qualité de la Haute Autorité de Santé a eu lieu sur l'EHPAD La Grèze le 7 et 8 mars dernier. Cet audit a lieu dans les établissements médico-sociaux tous les 5 ans.

Les inspecteurs qui sont intervenus sur notre établissement pour effectuer cet audit ont trouvé «Un établissement agréable, accueillant, des résidents avec une qualité d'accompagnement remarquable. La culture familiale entre membres de l'équipe et personnes accueillies est partagée pour une proposition d'accompagnement «comme à la maison».

De plus, ces inspecteurs ont également relevé

«Beaucoup de travail, d'implication de l'équipe avec une grande cohésion autour et avec l'encadrement orchestré par Mme Carole Carnemolla-Cousin, directrice de l'EHPAD» et ont rajouté «un esprit plaisant à percevoir et un moment agréable de visite avec beaucoup de sourires et de bienveillance » pour lesquels ils ont tenu à remercier l'ensemble des acteurs de l'EHPAD la Grèze.

L'ensemble des équipes a aussi été félicité par le président, M. Thierry Bardou et le vice-président M. Gilbert Verhnes autour d'un moment convivial.

► Le Castres Olympique

L'EHPAD La Grèze a sollicité le manager du Castres Olympique, M. Mathias Rolland pour inviter des joueurs à l'EHPAD.

À la suite d'une réponse favorable, de nombreux résidents, fan de rugby ont eu le plaisir de passer un moment agréable et bienveillant avec M. Rodrigo Capo Ortega, joueur emblématique du Castres Olympique.

L'établissement s'est transformé en bleu et blanc pour l'occasion. Les résidents ont chanté des chansons de supporters accompagnés de M. Christophe Delbard. Des passes ont été faites entre l'ancien capitaine et les résidents.

En cohésion, à l'image d'une équipe de rugby, le personnel et l'ensemble des résidents ont co-créé un tableau à la peinture avec leurs empreintes aux couleurs du C.O. Ce tableau a été dédié par grand nombre de joueurs.

Nous remercions le club d'avoir répondu favorablement à notre demande.

M. Rodrigo Capo Ortega par sa présence, sa simplicité et son dévouement a mis des étoiles dans les yeux de nos résidents et nous l'en remercions. Nous avons pu assister à un grand moment de partage et de convivialité.



Nous soutenons et encourageons vivement les joueurs pour ramener le Bouclier de Brenus !

Bonne chance à eux et **ALLEZ LE CO !**

Cette journée restera gravée dans les mémoires et est à renouveler.



► Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCLPA est approuvé et exécutoire

Le PLUi a été approuvé en Conseil Communautaire le mardi 5 mars 2024 et rendu exécutoire le mercredi 10 avril 2024. A partir de ce jour, les règles d'urbanisme applicables sont communes sur l'ensemble du territoire de la CCLPA. Les autorisations d'urbanisme sont instruites sous ce document en vigueur.

Où trouver le PLUi ?

L'ensemble du dossier du PLUi est accessible et téléchargeable sur le Géoportail de l'Urbanisme :



En tapant l'adresse ou en cliquant sur votre parcelle dans la barre de recherche vous retrouverez l'ensemble des pièces du PLUi.



Vous pouvez également consulter le dossier en version papier à la Maison du Pays à Serviès. Dans chaque mairie du territoire, vous retrouverez les plans de la commune, le règlement écrit, ainsi que les documents annexes en version papier et en version numérique (à consulter sur place). Une version numérique est également disponible aux services techniques de la CCLPA à Lautrec.

► 4 nouvelles communes rejoignent le service d'Autorisation des Droits des Sols de la CCLPA

Suite à l'approbation du PLUi, et depuis le 10 avril 2024, les communes de Guitalens-l'Albarède, Peyregoux, Prades et Pratviel, dont les autorisations d'urbanisme étaient auparavant instruites par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), sont maintenant instruites par le service instructeur de la CCLPA.



Vous pouvez dès à présent déposer vos autorisations d'urbanisme en mairie, ou via le Guichet Unique sur le site de la CCLPA.

<https://cclpa.geosphere.fr/guichet-unique/>

► Déclaration de la taxe d'aménagement

Comment déclarer sa taxe d'aménagement depuis le 1^{er} septembre 2022 ?

(Ordonnance n° 2022-883 du 14/06/2022 - Ministère de l'Économie et des finances)

Pour une demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 01/09/2022, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction, vous devez réaliser votre déclaration sur www.impots.gouv.fr rubrique « gérer mes biens immobiliers ».

Vous n'aurez plus à remplir la DENCI (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) lors du dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Sauf pour un permis modificatif, un transfert de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux concernant une autorisation d'urbanisme déposée avant le 01/09/2022.

Que faire lorsque je débute un chantier ?

Lorsque vous débutez vos travaux, n'oubliez pas de déposer en mairie une déclaration d'ouverture de chantier (DOC), grâce au formulaire Cerfa n° 13407.

Une fois votre projet terminé, vous devez déposer en mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), grâce au formulaire Cerfa n° 13408 (pas de DOC pour les déclarations préalables, seulement une DAACT).

ATTENTION !

En cas d'abandon de votre projet, pensez à faire une demande d'annulation de votre autorisation d'urbanisme. Sinon, les taxes vous seront demandées.



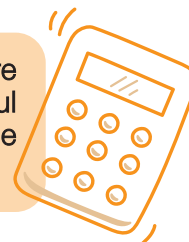
d'informations :
www.demarches.interieur.gouv.fr
www.service-public.fr



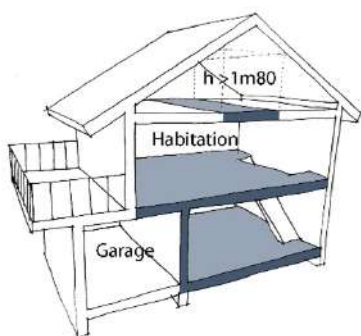
► Surface de plancher et emprise au sol : quelles sont les différences ?

La mesure de la surface de plancher et celle de l'emprise au sol sont nécessaires pour faire votre demande d'autorisation d'urbanisme à la mairie. Elles sont aussi déterminantes pour le recours à un architecte.

Pour vous aider à calculer la surface de plancher de votre construction, vous pouvez vous servir d'une méthode de calcul disponible sur service-public.fr : « Fiche d'aide pour le calcul de la surface de plancher ».



Surface de plancher



La surface de plancher est la somme de toutes les surfaces closes et couvertes. La notion de « clos et de couvert » implique que la construction comporte un système de fermeture (porte, fenêtre, grille, etc.)

Emprise au sol



L'emprise au sol est la surface que le bâtiment occupe au sol, elle correspond à l'ombre portée au sol lorsque le soleil est à la verticale de la construction.

La surface de plancher n'inclut pas :

- L'épaisseur des murs extérieurs (porteurs ou non);
- Les embrasures des portes et fenêtres extérieures (ouvertures faites dans le mur pour recevoir les portes et fenêtres);
- Les hauteurs sous plafond et sous escalier, inférieures ou égales à 1m80;
- Les trémies d'escaliers (ouverture pour le passage de l'escalier entre 2 étages);
- Les combles non aménageables (absence de dalle ou de plancher);
- La surface du garage (pour les véhicules motorisés ou non);
- La surface du bassin de la piscine;
- Les balcons, les loggias, les terrasses;

L'emprise au sol inclut :

- L'épaisseur des murs, non seulement intérieurs mais également extérieurs (matériaux isolants et revêtements extérieurs inclus);
- Les surfaces closes et couvertes aménagées pour le stationnement (garages);
- Les constructions non totalement closes (auvents, abris de voiture...) soutenues par des poteaux ou des supports intégrés à la façade (corbeaux);
- Les prolongements extérieurs des niveaux de la construction en saillie de la façade (balcons, coursives...);
- Les rampes d'accès aux constructions;
- Les bassins de piscine;
- Les bassins de rétention maçonnés;

L'emprise au sol n'inclut pas :

- Les terrasses de plain-pied;
- Les débords de toiture sans poteau de soutien;
- Les aires de stationnement non couvertes;
- Les éléments d'ornement de la façade (corniche, marquise...);



► Qu'est ce que le SPANC ?

Le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) assure un accompagnement tout le long de la vie de votre dispositif d'assainissement non collectif, en apportant des conseils sur l'entretien et la maintenance.

Les contrôles effectués par le SPANC sont une obligation fixée aux communes par la loi et qui s'imposent donc aussi, par là-même, aux particuliers. Le service peut également exiger des sanctions en cas de non-respect de leurs recommandations et pouvant porter atteinte à l'environnement.

► Les différentes missions et contrôles du SPANC

Contrôles		Démarches du propriétaire	Tarifs
Permis de construire ou réhabilitation	Contrôles de conception et d'implantation (Etude du dossier)	Si PC, la déclaration d'installation doit être déposée avec le permis. Sinon, faire suivre la déclaration d'installation à la CCLPA.	130 €
	Contrôles de bonne exécution (avant achèvement des travaux)	Prévenir le SPANC 3 ou 4 jours avant de recouvrir l'installation afin d'effectuer le contrôle des travaux	65 €
	Contre visite du contrôle de bonne exécution	Prévenir le SPANC dès modification des éléments demandés	20 €
Diagnostic des installations déjà existantes	Contrôles de bon fonctionnement de l'installation existante	Le propriétaire recevra une convocation avec une date et une heure de RDV. Prévenir le SPANC en cas d'empêchement.	68 €
	Contrôles de bon fonctionnement lors d'une vente	Prévenir le SPANC si le dernier contrôle date de plus de 3 ans.	195 €
Refus d'un contrôle de bon fonctionnement	En cas de refus de visite et suite à plusieurs RDV le montant de la redevance est multiplié par 2.	<i>Rappel : le contrôle des installations par le SPANC est obligatoire et l'ensemble des ouvrages doivent être accessibles.</i>	136 €



Pour télécharger les documents :
<https://www.cclpa.fr/assainissement-spanc>

► Comment s'effectue la visite ?

- Le technicien prend rendez-vous avec vous par courrier, ou par téléphone ;
- Pour permettre le contrôle il est demandé d'ouvrir la fosse et les regards, afin de vérifier l'étanchéité des fosses ;
- Des photos sont prises sur place ;
- Le technicien établit un rapport puis l'envoie par courrier ou mail ;
- Un titre est émis pour paiement à la suite de cet envoi.



Les rapports sont valables 3 ans pour les ventes
 (si aucun changement n'a été effectué)

Nicolas Leroux

d'informations :
 + 05 63 70 52 67
 06 16 16 19 15
spanc@cclpa.fr

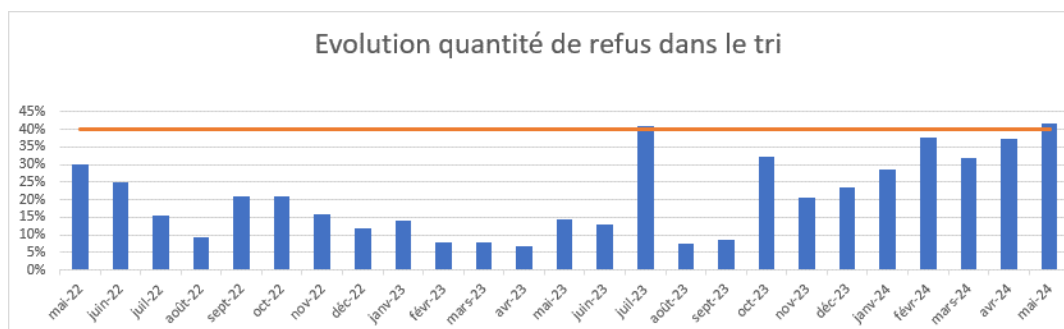
► Le tri des déchets

L'extension des consignes de tri (ECT), est un projet national issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La simplification du geste de tri consiste à étendre les règles de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en

plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets...

Depuis son lancement (01/01/2023), les quantités d'emballages triés ne cessent de croître, la part des erreurs de tri augmente significativement sur le territoire de la CCLPA ; que l'on observe sur les différentes caractérisations (contrôle qualité du tri).



Ces erreurs sont multiples : on peut notamment citer les objets en plastique, les bio-déchets, le verre et la vaisselle, les textiles, la maroquinerie, les emballages imbriqués ou mis dans des sacs, les déchets d'hygiène, les équipements électriques et électroniques, les meubles, les jouets, les produits dangereux etc.

Ces erreurs de tri ont un triple impact environnemental, social et économique :

- Dégradation de la qualité des matériaux valorisables entraînant des pertes de matière ;
- Dégradation du fonctionnement des centres de tri et en particulier des conditions de travail des agents en centre de tri ;
- Coûts et surcoûts de traitement pour les collectivités locales, qui se répercutent obligatoirement sur les usagers

BON TRI ✓

= 20 € HT / tonne
si 65kg / habitant

= 10 € HT / tonne
si + de 65kg / habitant

➡ + on trie, + le tarif du recyclage par tonne diminue !

MAUVAIS TRI ✗

Si nos poubelles sont trop souvent déclassées, le tarif de gestion des ordures ménagères s'appliquera au tri

Refus < 40% : 95 € HT / tonne
+ tarif tri (10 € ou 20 €)

Refus > 40% : **190 € HT / tonne**



Un doute ? 💡

CITEO

À jeter ? À trier ?

POUR TOUT SAVOIR, TELECHARGEZ L'APPLI GUIDE DUTRI

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google play

PETITE ENFANCE

► Une année riche en projets et animations

Cette année encore, les équipes des crèches, l'animatrice du relais petite enfance et les assistantes maternelles ont fait preuve d'imagination pour proposer aux enfants des activités toutes plus originales les unes que les autres. En voici quelques illustrations :



8



5



2



5



7



1



5



3



5



5



8



5



5



5



8



4



6



4

- 1 **Visites dans des fermes pédagogiques :** Les enfants des crèches de Lautrec et Saint-Paul Cap de Joux ainsi que les enfants accueillis chez les assistantes maternelles sont allés dans les fermes pédagogiques de : La ferme du Carrelet, du jardin de Martine et de Poppy & Co.
- 2 **Médiation animale :** Lapins et cochons d'indes ont investi la crèche 'Poussin Poussette' et le RPE. La médiation animale est une démarche riche en enseignements qui permet d'apprendre aux enfants à bien se comporter avec un animal, à le respecter. Les ateliers sont aussi un formidable support de langage pour les tout-petits, que ce soit lors de la rencontre, au retour dans la structure d'accueil et bien sur en racontant cette expérience à la maison.
- 3 **La musique :** La découverte des sons, des instruments, des chansons fait partie du quotidien des enfants.
- 4 **Les spectacles :** Que ce soit au théâtre de Castres avec des spectacles adaptés aux tous petits, ou lors des spectacles de fin d'année proposés dans les structures, les enfants ont des étoiles plein les yeux ! (MFR de Peyregoux au RPE et Nounou Ding Show à la crèche Il était une fois).
- 5 **Semaine Petite Enfance 2024 : Thème : viens je t'emmène :** de la bonne humeur, des couleurs pour la semaine Petite Enfance dans les crèches, au RPE et au LAEP.
- 6 **Rencontre inter-crèches :** Quel plaisir pour tous de se retrouver et partager un moment autour d'activités.
- 7 **Caserne des pompiers :** Les enfants de la crèche de Lautrec sont allés visiter la caserne des pompiers de Réalmont.
- 8 **Activités au LAEP et RPE :** Espace Snozelen, découpage collage, jeux avec les assistantes maternelles.



Zoom sur l'apprentissage

Les élus de la CCLPA ont fait le choix d'accompagner un jeune du territoire dans le cadre de la formation d'apprentissage du CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance).

Cette formation permet au jeune d'alterner un apprentissage théorique et pratique.

Les professionnelles de la crèche Poussin Poussette accompagnent Manon durant son année. Karine, son maître d'apprentissage a suivi une formation et peut ainsi lui transmettre ses connaissances.

Les bienfaits sont multiples que ce soit pour l'apprentie qui est soutenue et accompagnée dans la découverte du métier, pour le maître de stage qui est valorisé en transmettant son savoir, pour l'ensemble de l'équipe qui contribue à l'accueil de l'apprenti et à la transmission de pratiques professionnelles en adéquation avec l'exigence du métier.

Former des futurs professionnels dans un secteur d'activité en pénurie nous permettra d'avoir des jeunes diplômées sur notre territoire.

Karine, maître d'apprentissage



En tant que maître d'apprentissage, j'ai pour mission de contribuer à l'acquisition par Manon des compétences qui correspondent à la préparation de son diplôme au sein de la crèche et ceci en liaison avec le centre de formation par le biais des visites du cadre enseignant ainsi que de son carnet de suivi.

Je forme l'apprentie grâce à mon expérience professionnelle et les mises en situation. Je lui confie des tâches et des missions qui permettent d'observer les progrès et l'assimilation des acquisitions.

Cette expérience a été très enrichissante pour moi au niveau professionnel et sur le plan humain. Manon est une future professionnelle qui s'est très bien intégrée au sein de la crèche avec l'équipe, les enfants et les parents.



Manon, apprentie



J'ai passé une très bonne année au sein de la crèche. J'ai su m'intégrer autant dans l'équipe, qu'avec les enfants et les parents.

Grâce à l'ensemble de l'équipe, j'ai pu apprendre et évoluer dans le métier, ce qui a confirmé ma voie professionnelle. J'ai pu faire un lien entre la théorie apprise en cours et la pratique, sur le terrain.



► Programme des ateliers parentalité de PMI (Protection Maternelle Infantile)

La ronde des mots

Venez vivre une parenthèse à la découverte des mots et des histoires avec votre enfant grâce aux talents de conteuse d'une infirmière puéricultrice.

- 24 septembre
- 08 octobre

- 26 novembre
- 17 décembre

1, 2, 3... moteur !

Marylis Lacaze (éducatrice de jeunes enfants) propose aux enfants ayant acquis la marche, un atelier de psychomotricité.

- 09 septembre
- 07 octobre
- 18 novembre
- 09 décembre



INFO LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Des rencontres pour les parents et les enfants vont être proposées tous les quinze jours à partir du jeudi 12 septembre dans le local du RPE à Vénès.



► Nouveau stage de sensibilisation au baby-sitting

Après le succès de la dernière édition, les services petite enfance et enfance - jeunesse de la CCLPA proposent un nouveau stage de sensibilisation au babysitting pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans du territoire.

Ce stage permettra d'acquérir des connaissances sur le développement et les besoins de l'enfant de 0 à 10 ans, mais également de vivre une expérience auprès des enfants tout en étant encadrés et conseillés par les professionnels de la petite enfance et de l'animation.

➔ Prochain stage : 28 et 29 octobre



► Formation BAFA 2024

Les jeunes de la CCLPA peuvent passer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Le stage d'approfondissement dure 6 jours et constitue la dernière et troisième étape de la formation BAFA. Il permet d'approfondir les aptitudes à exercer les fonctions d'animation, faire un point sur les stages et expériences (difficultés, réussites), de compléter les connaissances.

+ d'informations :
www.ma-formation-bafa.fr

Formation générale → Stage pratique → Approfondissement
8 jours 14 jours 6 ou 8 jours

Thème : les grands jeux
du 28 octobre au 02 novembre
Tarif CCLPA* : 220€ Tarif normal : 310€
*Tarif réservé aux résidents ou travailleurs sur le territoire de la CCLPA

Formations BAFA à la Maison du Pays à Serviès et organisées par Familles Rurales du Tarn.

Le service jeunesse c'est quoi ?



Des séjours ski



Le local

Des actions
solidaires



Des chantiers loisirs

Le dispositif
«Promeneurs du net»



Séjours en France
et à l'étranger

Sac à dos



Sac à dos



Des stages divers

Yannis Perin
+ d'informations :
05 63 70 52 67
anim.jeunesse@cclpa.fr

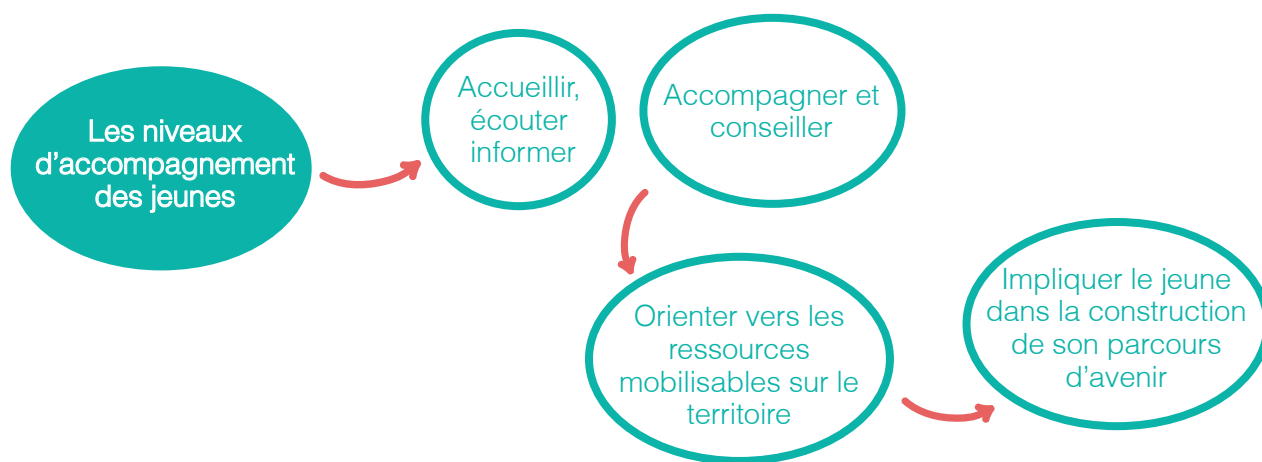
► Le service jeunesse de la CCLPA s'enrichit d'une structure labellisée «Infos jeunes»

L'obtention d'un label IJ va permettre à notre service d'accompagner gratuitement et de façon anonyme tous les jeunes du territoire de 13 à 30 ans : étudiants, demandeurs d'emploi, collégiens, lycéens, salariés, sur des questions liées à la vie quotidienne, la santé et prévention, la formation, l'emploi, la mobilité, les loisirs, l'engagement...

**info
jeunes**
EXPLORER LES POSSIBLES



Les thématiques



Où trouver de l'info ?

► Local jeunes

Maison des associations
Vielmur sur Agout

Permanences
les mercredis
de 9h à 17h

► CCLPA

Maison du Pays
Serviès

Sur RDV
Les lundis - mardis -
jeudis - vendredis

► Itinérance sur les communes de la CCLPA

sur demande des jeunes

Mireille Payrastre

+ d'informations :
05 63 70 52 67 (Maison du Pays)
05 54 93 02 35 (Local jeunes)
enfance-jeunesse@cclpa.fr



► Nouvelle chargée de mission culture : Aurore

Depuis le début de l'année, Aurore Jean-Amans a rejoint la CCLPA au service culture et sur les deux médiathèques intercommunales. Dotée d'une solide formation en histoire de l'art et archéologie, Aurore a passé huit années au musée Raymond Lafage de Lisle-sur-Tarn avant de rejoindre la CCLPA.

Sa mission est de rendre la culture accessible à tous en proposant une programmation variée et adaptée à tous les publics. Elle souhaite également renforcer les liens entre les médiathèques et les habitants des communes environnantes car les livres sont un véritable vecteur de lien social.



Aurore Jean-Amans
Chargée de mission culture

► La saison culturelle 2024/2025 à la CCLPA : Une odyssée culturelle enrichissante !

La CCLPA annonce avec enthousiasme le lancement de sa prochaine saison culturelle 2024/2025, qui promet d'être des plus captivantes. Toujours soucieuse de proposer une offre culturelle diversifiée et de qualité, la CCLPA continue de collaborer avec ses partenaires : la Scène Nationale d'Albi (SNA) et la Médiathèque Départementale du Tarn (MDT).

La saison démarre sur les chapeaux de roues dès le mois de septembre, à la médiathèque de Vielmur sur Agout avec une séance de dédicace d'un auteur de polar organisée en partenariat avec la MDT dans le cadre du festival du polar.

Dans un autre registre et toujours en partenariat avec la MDT, la commune de Saint-Paul Cap de Joux recevra *Contes en balade*. Cette initiative, empreinte de poésie et de tradition orale, offrira un moment d'évasion et de partage au cœur du patrimoine culturel local.

Septembre sera également l'occasion de célébrer les 30 ans de la médiathèque de Saint-Paul Cap de Joux. À cette occasion, sera organisée une exposition de photos retraçant l'histoire du lieu et de celles qui le font vivre

quotidiennement et passionnément depuis de nombreuses années.

Les amateurs de spectacle vivant ne seront pas en reste, puisque la SNA investira différents lieux du territoire avec une programmation riche et variée. Un spectacle hommage autour de Jacques Higelin promet de transporter le public dans l'univers foisonnant de cet artiste inclassable.

La reprise tant attendue des *Ce soir on bouge* promet des moments de convivialité et de partage uniques, avec entre autres un ciné-concert exceptionnel qui aura lieu sur le site de Cap Découverte. Cet événement offrira une expérience immersive où musique et images se mêleront pour un voyage sensoriel inoubliable. Un bus sera mis à disposition pour permettre à tous de profiter de cette soirée magique !



©Buster1-jean-LouisFernandez



©Modgrian3-Lacombe

**La programmation complète
sera dévoilée prochainement.**

Que vous soyez amateur de littérature, de spectacle vivant, de musique ou même d'archéologie, il y en aura pour tous les goûts !

► Gestion et valorisation des sentiers de randonnée via l'application Géotrek

Le département du Tarn a souhaité administrer et valoriser les balades et randonnées avec la suite logicielle webmapping GEOTREK. Les offices de tourisme ont pour mission de gérer les sentiers de randonnées et les points d'intérêts du territoire via geotrek-admin. Ainsi, vous pourrez retrouver toutes les balades et randonnées sur la page «Tarn pleine nature» ou sur les applications dédiées à télécharger.

De nombreuses fonctionnalités vont ravir nos marcheurs amateurs ou confirmés !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

APP STORE IOS

ANDROID



RANDOS EN
PAYS DE COCAGNE



► Première Oenorando® en Lautrécois-Pays d'Agout !

Oenorando® est une marque collective initiée par le département de l'Hérault. Elle s'inscrit dans une stratégie territoriale de valorisation touristique. L'itinéraire Oenorando® est labellisé FFRandonnée, catégorie PR : Promenade et Randonnée. La maîtrise d'oeuvre de ce programme Oenorando® est confiée au comité départemental de la randonnée pédestre du Tarn. Ainsi, le domaine des Vignes des Garbasses à Cabanès, qui avait initié un projet de randonnée thématique à travers ses vignes avec "La Birado", a souhaité entrer dans le dispositif de qualification Oenorando®. La demande de financement et de gestion du projet a été adressée à la CCLPA. Après avoir délibéré, le conseil de communauté

réuni le 9 avril 2024, a approuvé à l'unanimité la création d'une Oenorando® touristique sur la commune de Cabanès. La CCLPA financera le projet en sollicitant du département une aide à hauteur de 30% du coût total de la réalisation du projet. Nous espérons pouvoir inaugurer ce nouveau sentier au début de l'été.



► Une signalétique touristique rafraîchie

Depuis plusieurs années, des panneaux RIS (Relais Information Service) étaient disséminés sur le territoire. Certains étaient en mauvais état, avec des informations obsolètes, ce qui nous a amené à repenser la stratégie de cette signalisation ainsi que son implantation. Les élus de la commission tourisme ont souhaité y afficher la carte touristique du Lautrécois-Pays d'Agout ainsi que celle du Pays de Cocagne.

Afin d'être plus largement consultés, ces panneaux sont implantés près des aires de stationnement ou des lieux de passages piétons.

Les nouveaux panneaux sont situés sur les communes de Fiac, Fréjeville, Guitalens-l'Albarède, Lautrec (rond point et Aquaval), Vielmur sur Agout, Viterbe et Saint-Genest de Contest.



Saison estivale 2024 :

Cette année, le bureau de Saint-Paul Cap de Joux sera ouvert du 16 juin au 15 septembre. Zalifaou Bernes accueillera les visiteurs.

lundi et vendredi 9h-12h
mardi et dimanche 9h-12h et 15h-18h

► Favoriser l'apprentissage de la nage à Aquaval

Les élus de la CCLPA font le constat que la moitié de nos élèves ne peuvent plus accéder à une piscine pour permettre aux enfants d'acquérir une aisance aquatique et apprendre à nager.

Pour y remédier, 3 projets sont en cours :

1^{er} projet

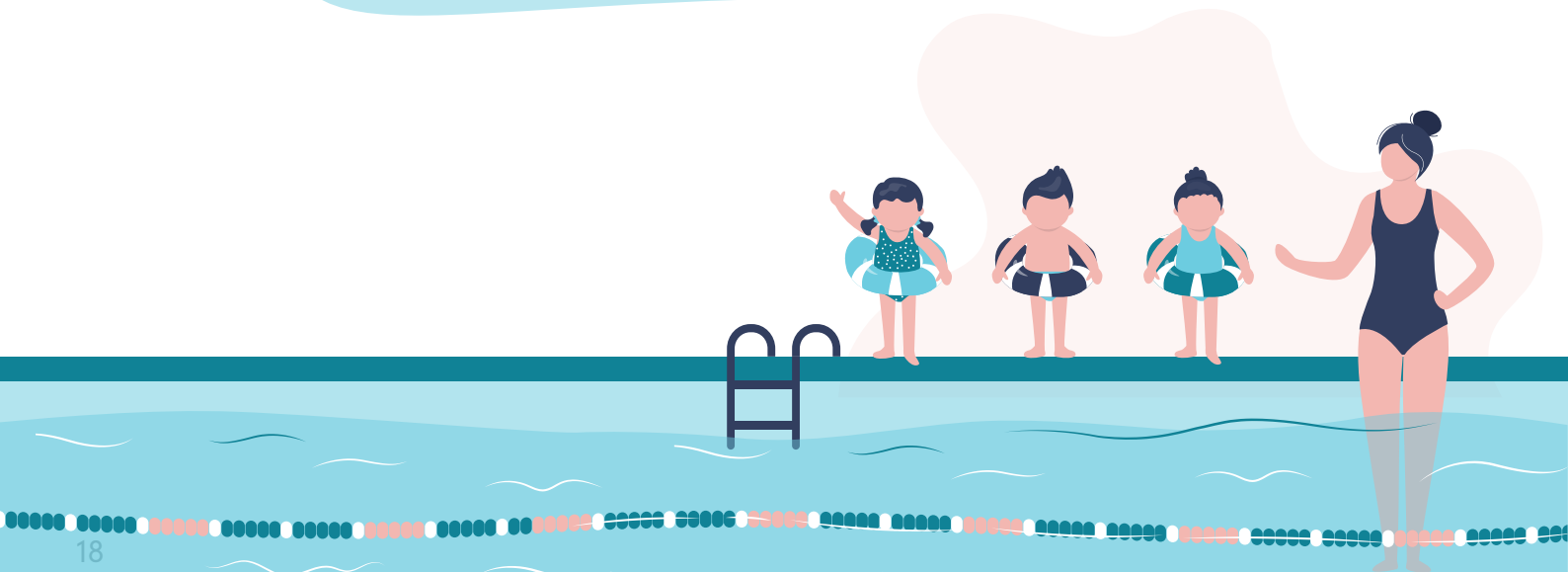
La CCLPA prolongera l'ouverture des bassins au mois de septembre pour permettre l'accès exclusif aux écoles. Les bassins étant chauffés et avec une eau qui ne descend jamais en dessous de 26°C, ce type de pratique se démocratise de plus en plus en France sur des bassins non couverts. Ce dispositif expérimental, mené en partenariat avec l'Education Nationale, les écoles et collèges de notre territoire, permettra à 7 établissements de pouvoir se rendre à Aquaval. Le coût du projet est porté à 80% par la CCLPA, environ 16 000 €, le reste étant pris en charge par les communes et le département.

2^{ème} projet

Les élus ont décidé de lancer une étude d'opportunité pour envisager l'accueil des scolaires sur un espace aquatique. Les bureaux d'études ADOC et CD2i nous accompagnent dans cette réflexion. Le coût de l'étude est de 16 400 € HT et la CCLPA a sollicité la Banque des Territoires et le Conseil Départemental du Tarn pour nous aider financièrement. Des premières pistes seront dressées en 2025.

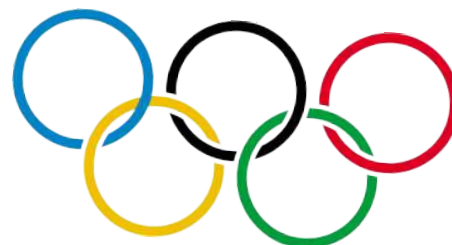
3^{ème} projet

La CCLPA, toujours en partenariat avec l'Education Nationale et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports vient de déposer un dossier pour financer la prise en charge de 10 séances pour une quinzaine d'élèves du territoire. Le repérage de ces élèves sera fait par l'Education Nationale et avec l'agrément des familles, les enfants pourront assister à 10 séances gratuites dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager » au mois de juillet à Aquaval.



► Du sport, du soleil, et de quoi se rachraîchir !

Les Jeux Olympiques approchent et c'est à cette occasion que nous avons le plaisir de vous accueillir au «Village du Sport Tarnais», le mardi 23 juillet de 10h à 18h, au complexe de loisirs Aquaval pour une journée entièrement gratuite.



Dans un écrin de verdure et ombragé, que vous soyez petit ou grand, pour découvrir de nouveaux sports : cette journée est pour vous !

Tennis de table

Tennis

Volley-ball

Vélo

Tir

Pétanque

Golf

Activités de pleine nature

Tir à l'arc Rugby

Venez avec votre trottinette, roller, skate, BMX pour profiter de la toute nouvelle piste de pumptrack et ses modules.

Sur place : Roulotte d'Alex pour se restaurer.

En partenariat avec le département du Tarn, le CDOS et la mairie de Lautrec.

+ d'informations :
05 63 70 52 32
aquaval@cclpa.fr



► Une belle piste de pumptrack en accès libre

Elle va bientôt sortir de terre avec ses mensurations à faire frémir les plus sportifs d'entre nous. La toute nouvelle piste de pumptrack que vient de créer la CCLPA sur le complexe Aquaval va faire parler d'elle.

La piste en quelques mots :
220 mètres linéaires avec trois niveaux de difficultés (facile, moyen, difficile), un revêtement hyper roulant, une rampe de départ pour s'élancer, 4 modules spécifiques, 7 virages et 4 passages de bosses.

C'est le défi qui attend nos adeptes de BMX, trottinette, roller et skate. Si vous souhaitez intégrer un groupe pour pratiquer, la MJC de Lautrec peut vous proposer des créneaux les mardis soirs (contact : 07 87 05 48 32).

L'intégration paysagère de la piste sera finalisée dès cette automne lorsque les journées seront moins chaudes.

Ce projet de 265.550 € HT est financé par l'Europe, l'Etat et le département du Tarn à 80%. La CCLPA participe à hauteur de 20%, soit 53 000 € HT.



LA CCLPA T'AIDE À
PASSER LE

BNSSA*

Brevet National de Sécurité
et de Sauvetage Aquatique

17 - 25 ANS

- ▶ Bonne condition physique et bonnes techniques de nage requises
- ▶ Postes à pourvoir à Aquaval
- ▶ Début de la formation en septembre

**le demandeur doit être domicilié
sur le territoire de la CCLPA*



Deviens
**SAUVETEUR
AQUATIQUE**

Apprends
À SAUVER DES VIES !

& Viens
**TRAVAILLER À
AQUAVAL**

**RENSEIGNEMENTS AVANT LE
15 AOÛT 2024**

**RENSEIGNEMENTS ET DOSSIER À RÉCUPÉRER
AU LOCAL JEUNES OU À LA MAISON DU PAYS**

+ d'infos : aquaval@cclpa.fr / 05 63 70 52 67

